Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le
ID : 029-212900310-20250805-DEC202527-DE

Publié le 07 aout 2025

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION n° 2025-27
DOMAINE DE LA DECISION : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols
Dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un mur de clôture, rue Claude Huart

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu l'article L424-5 du Code de l'Urbanisme, alinéa 2,
Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

DECIDE

Article 1 : De déposer une déclaration préalable pour la création d'un mur de clôture, rue Claude Huart.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : Le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 05 aout 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX

MAIRIE de CLOHARS-CARNOËT (FINISTÈRE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.